



# Guide de la rentrée scolaire





# Le sommaire

- 4/5 Le portail famille
- 6 Les compétences / L'emploi du temps
- 7 Les écoles / Les ATSEM
- 8 Les études surveillées / Le service minimum d'accueil
- 9 Les fédérations de parents d'élèves
- 10/11 Les accueils collectifs de mineurs
- 12 La restauration collective
- 13 Le projet d'accueil individualisé
- 14/15 Le transport scolaire
- 16 La dérogation
- 17 Notes
- 18/19 Les projets mairie/écoles et le projet éducatif



Directeur de la publication : Florian Gallant  
Directrice de la communication : Laetitia Hamon  
Conception et exécution graphique : Mélanie Gentil  
Textes, photos et images : Mairie de Wissous, Adobe Stock  
Imprimerie : Desbouis Gresil

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



10-32-3010 / Certifié PEFC / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



**Florian Gallant,**  
*Votre maire*



**Cyrille Telman,**  
*Adjoint au maire délégué à  
l'éducation, au périscolaire  
et à la restauration collective*

## *Chers parents,*

La rentrée scolaire 2024-2025 est à nos portes, et nous avons décidé d'innover en réalisant ce « guide de la rentrée » conçu pour faciliter vos relations avec l'ensemble de la communauté éducative.

### **L'éducation, comme vous le savez, est une de nos priorités !**

Notre engagement pour une éducation de qualité se traduit par plusieurs initiatives marquantes et il nous semble important de vous les présenter.

Cette année, plusieurs projets ont vu le jour, notamment avec la création, entre autres, de 3 nouvelles classes à l'école élémentaire La Fontaine, la réfection totale des sanitaires filles/garçons à l'école Victor Baloche, la mise en place du recyclage des biodéchets à la cantine, « Savoir rouler » pour l'ensemble des CM2 ou encore l'aisance aquatique afin que tous les CP aient une 1<sup>re</sup> approche de la natation avant les vacances d'été...

De plus, le monde change rapidement, et il est essentiel que nous évoluions également. Face au réchauffement climatique, nous avons débuté l'aménagement de « cours Oasis ». Ces espaces verts offriront non seulement un cadre plus agréable pour tous, mais contribueront aussi à la régulation thermique et à la biodiversité.

Nous avons aussi élaboré un projet éducatif ambitieux, coconstruit avec les directeurs des écoles, sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires. Il s'appuie sur 6 grands axes qui vous sont détaillés plus loin, page 19.

### **Enfin, travailler en concertation avec vous est primordial.**

Les commissions consultatives de l'enfance sont des moments privilégiés pour discuter, avec vos représentants de parents d'élèves, des différents sujets qui nous tiennent à cœur.

Votre participation active est essentielle pour enrichir notre réflexion et orienter nos actions en faveur du bien-être de nos enfants.

*Belle rentrée à tous !*



# Le portail famille

La ville a souhaité plus de réactivité, de praticité et d'autonomie pour vous, d'où, un portail famille plus intuitif et adapté, grâce à un lien internet exploitable sur PC comme sur smartphone.

Le portail famille vous permet d'inscrire votre enfant et de réserver vos activités enfance (restauration, accueil périscolaire, études ; mercredi et vacances scolaires) en fonction de vos besoins et de payer vos factures.

 ***Merçi de bien veiller à respecter les délais de réservation.***

- **Restauration, périscolaire et mercredis :** jusqu'au dimanche 23 h précédant la semaine de réservation
- **Études :** au mois avant le 30 du mois précédent.
- **Vacances :** ouverture dès 6 semaines avant le début des vacances et fermeture 3 semaines avant le début des vacances.





## Facturation

- CB sur le portail
- Prélèvement automatique (RIB et mandat SEPA à insérer sur le portail famille).
- Chèques, espèces, CESU en mairie auprès du service des affaires scolaires.

*Les factures sont faites en début de mois et à régler avant le 20 de chaque mois. Passé ce délai vous serez redevables auprès du trésor public.*

*Flashez pour accéder au portail famille*



## Inscriptions scolaires

**Si votre enfant est déjà inscrit dans une école de la commune,** son inscription pour la rentrée suivante se fait automatiquement. Certains documents sont à renouvelés chaque année sur votre portail famille.

**Pour une nouvelle inscription :** il faut envoyer un mail au service des affaires scolaires pour la création d'un portail famille qui vous permettra de réaliser l'ensemble de la demande.



**Service des affaires scolaires**

☎ 01 64 47 27 04/32

✉ [affaires.scolaires@wissous.fr](mailto:affaires.scolaires@wissous.fr)

# Qui fait quoi ?



## Les missions de l'état (Éducation nationale)

- Tous les temps scolaires ;
- Les programmes nationaux ;
- L'enseignement ;
- La gestion des enseignants, des directeurs d'école et des AESH ;
- Le contrôle et l'évaluation du système éducatif.

## Les missions de la commune

- Entretien des bâtiments (réparations du quotidien, ménage, fluides) ;
- Construction, rénovation ;
- Organisation de la restauration collective (agents, menus) et prise en charge des enfants ;
- Gestion du personnel ATSEM et ACM ;
- Sectorisation des écoles, inscriptions/dérogations ;
- Soutiens financiers (projets, sorties, fournitures...).

## Emploi du temps

- ▶ 7 h / 8 h 20  
ACM (mairie)
- ▶ 8 h 20 / 12 h  
classe (Éducation nationale)
- ▶ 12 h / 13 h 50  
temps du midi ACM (mairie)
- ▶ 13 h 50 / 16 h 30  
classe (Éducation nationale)
- ▶ 16 h 30 / 18 h | 16 h 30 / 19 h  
études (mairie) | ACM (mairie)
- ▶ 18 h / 19 h  
ACM (mairie)



# Les écoles



## Groupe scolaire VICTOR BALOCHE

5 rue Charles Legros  
01 64 47 27 58  
0910514p@ac-versailles.fr  
Directrice : Mme COURY

## École maternelle LA FONTAINE

Chemin de la Vallée  
01 60 11 21 14  
0911279w@ac-versailles.fr  
Directrice : Mme BOVE

## École élémentaire LA FONTAINE

Rue des Peupliers  
01 60 11 20 70  
0910517t@ac-versailles.fr  
Directeur : M. MEUNIER



# Le métier d'ATSEM

Les ATSEM\* exercent en école maternelle. Leur rôle est d'épauler les enseignants, tout en veillant au bien-être des jeunes enfants. Au quotidien, elles assurent des missions très variées :

- 1- Accueillir les élèves dans les classes ;
- 2- Assister les enseignants dans le déroulement des ateliers ;
- 3- Accompagner les enfants aux toilettes, les aider au change ;
- 4- Assister les élèves tout au long de la journée ;
- 5- Veiller à l'entretien des classes ;  
En lien direct avec les jeunes enfants, le métier d'ATSEM exige de posséder de nombreuses qualités et de faire preuve de patience.

Membre à part entière de la communauté éducative, ces agents contribuent à la réussite scolaire de tous les enfants par leur positionnement comme référent affectif et sécurisant. Leur rôle, dans la continuité de la journée, est essentiel.

*Les ATSEM ne sont pas obligatoires auprès des enfants en grande section.  
La municipalité a fait le choix de doter toutes les classes de l'école maternelle d'une ATSEM.*



# Les études surveillées

Elles sont organisées et gérées par la ville, **dans les locaux des écoles élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h.** Elles s'adressent aux enfants du CP au CM2.

Elles ont pour but de leur apprendre à travailler de façon plus autonome, à mieux gérer leur temps et leur permettre de réaliser leur travail du lendemain.

*Le travail effectué en étude ne dispense pas les parents d'en effectuer un contrôle régulier.*

Goûter de  
16h30 à 17h  
fourni par les  
parents.

Nous priorisons les CP/CE1/CE2 pour favoriser la lecture sur des temps de dualité entre enseignants et enfants. Ce n'est pas une option de garderie.



**La réservation se fait sur le portail famille jusqu'au 30 du mois précédent l'inscription jusqu'à 23h. Elle est valable pour un mois.**

## Le service d'accueil minimum (SMA)

La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants grévistes, l'élève bénéficie gratuitement, sur le temps scolaire\*, d'un service d'accueil.

Le SMA n'est possible qu'à condition que la ville ait suffisamment de personnel communal. La mise en place de ce dispositif est à la charge des collectivités.

\*8h30/12h et 14h/16h30

# Les fédérations de parents d'élèves

Tous les mois d'octobre, les parents sont appelés à élire les représentants de parents d'élèves des différentes fédérations présentes. Une fois les représentants élus, ces derniers participent aux conseils d'écoles, aux commissions de l'enfance et aux commissions de restauration tout au long de l'année.

## Fédérations existantes pour l'année 2023/2024

### Association des familles de Victor Baloche (AFBV)

Assurer le lien entre les parents, l'école, la Mairie et les ACM et travailler en collaboration pour améliorer le quotidien et le bien-être des enfants. Informer les parents et les représenter au conseil d'école ainsi qu'aux commissions à la mairie. Organiser des événements permettant de récolter des fonds afin de financer des projets votés au conseil.

✉ [Afvb91320@gmail.com](mailto:Afvb91320@gmail.com)

f AFVB wissous



### Fédérations des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Rassembler et informer les parents. Intervention auprès des 3 écoles, de la municipalité et des instances de l'éducation nationale. Vigilance quant aux évolutions de la commune, écoute.

✉ [contact@fcpewissous.info](mailto:contact@fcpewissous.info)

📄 [www.fcpewissous.info](http://www.fcpewissous.info)

f FCPE Wissous



### CAPE91-UPEIW

Œuvre dans l'intérêt des élèves en lien avec les équipes enseignantes, la mairie et l'éducation nationale.

✉ [upeiw.asso@gmail.com](mailto:upeiw.asso@gmail.com)

f UPEIW-Union-des-Parents-d'Elèves-Indépendants-de-Wissous



# Les accueils collectifs de mineurs (ACM)

## Espace Enfance Arthur Clark

26, rue du Général de Gressot  
01 69 20 96 27

Directeur : 06 14 27 80 38

Directeur adjoint : 06 80 66 64 87  
[acmarthurclark@wissous.fr](mailto:acmarthurclark@wissous.fr)



- **Accueil périscolaire\***
  - maternelle La Fontaine  
(1 animateur pour 10 enfants)
- **Accueil mercredis et vacances\***
  - maternelles La Fontaine et Victor Baloche  
(1 animateur pour 8 enfants)

## Espace Enfance Château Gaillard

Rue du Docteur Maurice Ténine  
01 69 34 94 60

Directeur : 06 16 36 41 10

Directeur adjoint : 06 34 64 61 20  
[acmchateaugaillard@wissous.fr](mailto:acmchateaugaillard@wissous.fr)



- **Accueil périscolaire\***
  - maternelle Victor Baloche  
(1 animateur pour 10 enfants)
  - élémentaires La Fontaine et Victor Baloche (1 animateur pour 14 enfants)
- **Accueil mercredis et vacances\***
  - élémentaires La Fontaine et Victor Baloche (1 animateur pour 12 enfants)

## Les horaires

- **Périscolaire : 7h/8h20** (arrivée possible jusqu'à 8h10 et 16h30/19h (départ possible à partir de 17h15))
- **Mercredis : 7h/13h30** (repas inclus) ou 7h/19h\*\*
- **Vacances scolaires : 7h/19h\*\***

\*\* Arrivée au plus tard à 9h30  
et départ à partir de 16h30



\* Le taux d'encadrement est réglementé  
par le service départemental à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports (SDJES)

## Exemple d'une journée type

7 h-9 h 30  
accueil des enfants

9 h 30-10 h  
rassemblement  
et sensibilisation

10 h-11 h 30  
activités par groupe d'âge

Entre 11 h 30-12 h 30  
et 12 h 30-13 h 30  
repas maternels  
(service à table)

Entre 12 h et 13 h  
repas élémentaires  
(service au self)

13 h 30-14 h/14 h 30  
temps calme

14 h/14 h 30-16 h  
activités par groupe d'âge

16 h-16 h 30  
goûter

16 h 30- 19 h  
départ des enfants

## Le rôle des ACM

Les accueils collectifs de mineurs jouent un rôle essentiel dans le développement global des enfants, offrant un environnement sûr, stimulant et enrichissant où ils peuvent apprendre, s'amuser, se socialiser et s'épanouir.

- Garantir sa sécurité ;
- Développer son épanouissement dans le collectif ;
- Stimuler son esprit créatif et critique ;
- Sensibiliser à la citoyenneté et à l'environnement.

Règlement intérieur consultable : portail famille et site de la ville.

Plannings d'activités des mercredis et des vacances affichés par période : panneaux d'affichage des ACM et portail famille.

Durant les vacances scolaires, des sorties ou spectacles sont proposés.

# La restauration collective

Le service restauration est composé de 14 agents engagés dans le développement de la prestation ainsi que le fait maison.

Les menus sont établis par une diététicienne, dans le respect de la réglementation et des recommandations alimentaires.



Début mars 2024, la collecte du tri des déchets alimentaires a été mise en place sur les deux restaurations.

Les menus répondent également aux exigences de la loi EGALIM en respectant :

- un ratio de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio ;
- des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire ;
- Une diversification des sources de protéines ;
- la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques ;
- l'information des convives.

Une fois par mois, une classe d'élémentaire établit un menu de l'entrée au dessert avec l'aide d'un agent de restauration.

Ce menu sera affiché et confectionné par la cantine durant l'année.

Chaque cycle de menu de deux mois est validé en commission de restauration avec la participation :

- de la diététicienne
- des agents de la restauration
- des représentants des parents d'élèves
- l' élu

Menus affichés :  
portail famille,  
site de la ville et  
points écoles.



# Le projet d'accueil individualisé (PAI)



Pour faciliter l'accueil des élèves dans les meilleures conditions, un PAI doit être mis en place.

Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi les temps périscolaires et extrascolaires.

Il s'agit d'un document écrit, interne à l'établissement scolaire ainsi qu'à la municipalité :

- Définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant en collectivité ;
- Répertorie les traitements, les régimes médicaux et/ou alimentaires ;
- Précise, au besoin, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé.

Lorsqu'un enfant possède un PAI alimentaire, celui-ci doit le déposer chaque matin à la restauration. Un agent référent prendra la température des denrées et stockera le PAI dans un réfrigérateur prévu à cet effet.



*En cas de médicaments, il faut **impérativement** fournir une trousse contenant les médicaments non périmés dans chaque lieu d'accueil de votre enfant.*



## Mise en place d'un PAI ?

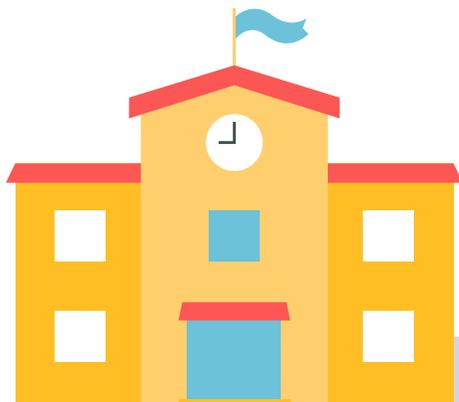
Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il est établi en concertation avec le médecin scolaire et le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI).

Le document est d'abord signé par les parents, puis l'Éducation nationale et communiqué aux personnes de la communauté éducative



# Le transport scolaire



La ville en partenariat avec *Île-de-France Mobilités* met en place un ramassage scolaire pour les enfants matin et soir (lundis, mardis, jeudis et vendredis).

L'inscription doit se faire dès le mois de juin au service des affaires scolaires.

## **Pour info : navette collègue**

La ville finance la mise en service d'une navette unique vers les deux collèges, Anne Franck et La Fontaine permettant aux enfants d'appréhender leur rentrée avec plus de sérénité.

Les enfants seront donc déposés directement devant leurs établissements respectifs et ce, tous les matins dès le mois de septembre.

## Transport piscine

La ville organise et finance le transport afin que les élèves puissent chaque année se rendre à la piscine « La vague » de Palaiseau.

## Transport sorties scolaires

La ville finance également le transport pour une sortie par classe (à hauteur de 700€) pour toutes les écoles.



Une carte est remise en début d'année à chaque enfant. Elle est obligatoire pour monter dans le car. Les animateurs assurent l'accompagnement et l'encadrement.



Le circuit dessert le quartier du Bois Charlet en direction des écoles Victor Baloché et La Fontaine. Le nombre de place est limité.





# La dérogation

La demande de dérogation scolaire est à faire dans la commune de l'enfant. Une commission des dérogations scolaires composée de l' élu de secteur, du service des affaires scolaires se réunit chaque année en avril/mai. Elle affecte les enfants nouvellement inscrits et se prononce sur les demandes de changement d'école.

 **Avant toute demande de dérogation, l'inscription est obligatoire.**

## La demande est à faire à la mairie de Wissous, si :

- ▶ **Vous habitez à Wissous**  
Si vous souhaitez scolariser votre enfant dans l'autre école de la ville autre que celle de son secteur. Votre dossier sera étudié en commission.
- ▶ **Vous souhaitez scolariser votre enfant sur une autre commune**  
Votre dossier sera transmis à la commune demandée et sera étudié en commission. L'inscription ne sera définitive qu'après accord des deux communes.



## Faire l'école à la maison

Vous devez demander une autorisation à la direction académique de l'Essonne pour que votre enfant soit instruit dans la famille.



# Les projets mairie / écoles

La commune et les écoles sont de vrais partenaires pour proposer aux enfants des projets divers et variés tout au long de l'année.

- ▶ **L'Art dans tous ses états** : les enfants sont invités à partager un moment avec les artistes wissoussiens exposant au Saint-Ex' ;
- ▶ **Savoirs-rouler** : les élèves de CM2 bénéficient de séances à vélo pour leur apprendre à se déplacer en ville à vélo ;
- ▶ **Cross des écoles, olympiades et rencontres sportives entre écoles**, en partenariat avec le service des sports ;
- ▶ **Séances de piscine** à la vague pour 6 à 10 classes ;
- ▶ **Aisance aquatique** : projet mis en place pour les CP sur le bassin de Wissous Plage. *Séances dirigées par un agent BNSSA* ;
- ▶ **Ma calculette c'est ma tête** : défis mathématiques individuels et en groupe initiés par l'éducation nationale et financés par la ville ;
- ▶ **Remise des calculatrices pour les CM2** (rentrée au collège) ;
- ▶ **L'organisation de la boum** des CM2 ;
- ▶ **Projet permis piéton et cap'tain prudence** (grandes sections) ;
- ▶ **Les p'tits délégués** : les délégués de chaque classe se réunissent en mairie avec M. Le maire et son adjoint ;
- ▶ **Cérémonies commémoratives** ;
- ▶ **Livres/jeux de Noël** (les maternelles).

## Tout au long de l'année :

- un intervenant musical
- un intervenant sportif

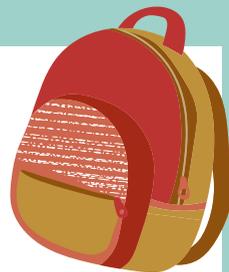


## Et aussi :

### ▶ Avec la CPS

- **Projet Start'up for kids** : les élèves se rendent à l'école centrale pour un projet scientifique.
- **Projet « Les enfants céréalistent » autour de la biodiversité** : culture du blé.

# Le projet éducatif



Nous avons mis en place un projet éducatif, coconstruit avec les directeurs des écoles, sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires. Il s'appuie sur **6 grands axes** :

- 1 Promouvoir** l'importance d'une bonne santé physique
- 2 Promouvoir et favoriser** la découverte de l'art et la culture
- 3 Susciter la curiosité** scientifique et Technologique
- 4 Sensibiliser** aux actions de développement durable et à la préservation de l'Environnement
- 5 Favoriser** le bien vivre ensemble et une démarche intégrative, en particulier en faveur des enfants porteurs de handicap
- 6 Construire et devenir** le citoyen de demain en prônant les valeurs de la République, de la laïcité, de la différence et de la solidarité

Ce projet nous permet d'avoir une vision globale et commune pour les projets pédagogiques de toutes les structures accueillant des enfants.

## Budget alloué aux écoles

- **Transports pour les sorties** : 700 € par classe ;
- **Commission de l'enfance finance** : 10 000 € pour les projets d'écoles, et une dotation élève de 12€ (maternelles) et de 14€ (élémentaires) ;
- **Fournitures scolaires** : 40€ par élève (CP/CE1) et 35€ par élève (maternelles, CE2/CM1/CM2) ;
- **Investissement mobilier** : budget annuel variable ;
- **Voyages scolaires** : 7 000€ pour VB et 13 000€ pour LF.

